

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **35 (1964)**

Heft 12

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PD4

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXVe ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 12 Décembre 1964

SOMMAIRE

Du passé à l'avenir — L'école et le monde de demain — Le point de vue de l'architecte
Notre école marche avec son temps
Le versement de subventions en faveur de la construction de maisons d'école
Liste des bâtiments scolaires construits ou rénovés de 1952 à 1964
Les bourses d'apprentissage

Au moment de franchir le cap Du passé à l'avenir

Une nouvelle année tire à sa fin. Une autre est à la porte.

C'est l'occasion, une fois de plus, de faire le bilan. Et, parce que le nombre des naissances s'accroît de plus en plus, parce que la haute conjoncture, l'industrialisation de plus en plus poussée et l'afflux de population vers les villes et leurs banlieues posent aux autorités des problèmes scolaires dont l'importance est primordiale, arrêtons-nous au chapitre de l'instruction publique et, plus particulièrement, à celui des bâtiments scolaires.

Se doute-t-on, notamment, des effets stupéfiants de la loi scolaire du 2 décembre 1951 qui a favorisé, dans tout le canton, la construction de nouvelles écoles ?

Dans les pages qui suivront, nous évoquerons l'ampleur des réalisations dont le Jura peut s'honorer. On verra comment, dans un geste de solidarité qui mérite d'être souligné, le législateur, plutôt que de se borner à subventionner de façon uniforme les communes obligées de construire ou de rénover des maisons d'écoles (y compris halles de gymnastique et logements du corps enseignant) a prévu l'octroi de subventions en fonction de la capacité financière des communes. De 1952 à 1964, par exemple, l'Etat a versé ou promis au Jura des subventions d'un montant supérieur à 22 millions de francs pour des constructions valant, en tout, près de 80 millions de francs.

On verra comment aussi il faut procéder si l'on veut bénéficier de ces subventions.

Les communes bernoises, on le sait, sont réparties en 38 classes, suivant leur capacité financière, le rendement des impôts, la quotité, les charges spéciales, etc. Les communes riches, 38^e classe, c'est-à-dire les villes de Berne, Bienne, Langenthal, Saint-Imier, reçoivent du 5 % (10 % pour les écoles secondaires) tandis que de petites communes rurales, étant de première classe, reçoivent jusqu'à 70, voire 75 % de subventions.